

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 29/03/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 29/03/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 02
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.2
		016 ID : 032-213202088-20240325-2024MARS25_062-DE Fonctionnement des assemblées

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

2

Séance Publique ordinaire du **25 mars 2024**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt cinq mars à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 15 mars 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

**Ont donné procuration :**

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC**

**Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire du 7 février au 21 février 2024**

**RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire**

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Muniocpal en date du 16 octobre 2021, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises du 7 février au 21 février 2024

DATE	TITRE
13.02.24	La Commune a décidé de signer avec la société MENASTORI, sise 3 boulevard du Biopôle - 32 500 FLEURANCE, le bon de commande pour un montant de 12 752,28 € TTC, pour le remplacement du compresseur du système de chauffage, à la salle de la comédie.

21.02.24	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 7 rue Victor Hugo (BY 368) appartenant à Monsieur et Madame Michelle CARPENE, proposé par Maître Jean-Paul M...	Envoyé en préfecture le 29/03/2024 Reçu en préfecture le 29/03/2024 Publié le
21.02.24	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 35 rue des Frères Danzas (CK 536) appartenant à Madame Michèle SACRISTE et Monsieur Vincent FOSSAT, proposé par Maître Benoît MATET.	ID : 032-213202088-20240325-2024MARS25_062-DE
21.02.24	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis rue du Général Mangin (CK 570) bien appartenant à Monsieur Maurice SENAT, proposé par Maître François-Xavier ROUX.	
21.02.24	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 5 rue Saint Esprit (CK 10) appartenant à Mesdames Georgette et Auréliane DAVASSE, proposé par Maître Pascale TEULE.	

**le Conseil Municipal** prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Ghislain de FLAUJAC





Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 29 MARS 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 29 MARS 2024